

Accords sur les pêches

Canada – Norvège

Le Canada et la Norvège ont ratifié le 14 mai, l'accord sur leurs relations mutuelles de pêche signé à Ottawa le 2 décembre 1975.

L'accord qui entre immédiatement en vigueur expose les modalités qui régiront les futures activités de pêche des navires norvégiens dans les régions où s'étend la juridiction canadienne, régions situées au-delà des limites actuelles de la mer territoriale et des zones de pêche canadiennes au large de la Côte atlantique. L'accord marque l'intention des deux pays de coordonner leur action au moment de l'extension de leurs zones respectives de pêche, et leur désir d'établir dès maintenant les principes qui régiront à l'avenir leurs relations de pêche. Il vise à donner suite au consensus qui s'est dégagé des troisième et quatrième sessions de la Conférence de l'ONU sur le droit de la mer.

Canada – Pologne

Le Canada et la Pologne ont aussi conclu, le 14 mai, un accord sur la question de la pêche.

L'accord signé par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures M. MacEachern et le ministre des Affaires étrangères de la Pologne, M. Olszowski, entre immédiatement en vigueur. Il expose les modalités qui régiront les futures activités de pêche des navires polonais dans les régions où s'étend la juridiction canadienne, régions situées au-delà des limites actuelles de la mer territoriale et des zones de pêche canadiennes au large des côtes du Canada. L'accord permettra aux navires polonais, sous l'autorité et en conformité des règlements du Canada, de pêcher, dans la région en question, une partie des excédents des ressources biologiques nécessaires aux besoins canadiens.

Suggestion pour le classement du boeuf haché

A la suite d'une enquête qui a révélé que près de 30 noms différents étaient employés pour désigner diverses sortes de boeuf haché, M. Bryce Mackasey, ministre de la Consommation et des Corporations et M. Marc Lalonde,

ministre de la Santé et du Bien-être social ont annoncé leur intention de modifier le Règlement sur les aliments et drogues de façon à rendre obligatoire la vente du boeuf haché sous l'un des trois noms désignés, au lieu des trente que l'on utilise actuellement sur le marché de détail.

Les trois désignations que recommandent les ministères sont fondées sur le pourcentage de gras contenu dans le boeuf haché.

Le classement se fera comme suit: a) "ordinaire" pour la viande contenant 30% ou moins de gras; b) "mi-maigre" si elle contient 23% ou moins de gras; et c) "maigre" si elle en contient 17% ou moins.

La simplification des noms utilisés pour le boeuf haché sera utile à la fois aux consommateurs et aux commerçants. Elle permettra d'éviter la confusion au cours des achats et facilitera la comparaison en donnant la possibilité aux consommateurs de savoir exactement quelle qualité de boeuf haché ils achètent. L'emballage en sera facilité pour le commerçant.

Programme des saisonniers antillais

Le ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, M. Robert Andras, a annoncé que les saisonniers des Antilles seront de nouveau admis au Canada en 1976 pour seconder les cultivateurs et les entreprises de traitement des vivres durant les étapes de la culture, de la récolte et de la mise en conserve des fruits et légumes. Ces travailleurs pourront aussi participer à la récolte du tabac.

Le Programme des saisonniers antillais a été institué en 1966 pour obvier à la pénurie de travailleurs canadiens durant des périodes de forte demande de main-d'oeuvre. Cette année, la portée du programme des saisonniers antillais a été élargie de façon à inclure la Grenade, les cinq États associés des Indes occidentales, soit Antigua, la Dominique, Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla, Sainte-Lucie et Saint-Vincent, de même que Montserrat.

L'an dernier, 5 586 travailleurs antillais ont occupé des emplois temporaires agricoles au Canada.

M. Andras a tenu à signaler que ces travailleurs recevront soit l'équivalent du salaire minimum provincial accordé dans divers secteurs de l'industrie ou

le salaire en vigueur dans un secteur donné, mais de toute façon celui qui sera le plus élevé. En Ontario, le salaire minimum est de 2.65\$ l'heure et au Québec, de 2.80\$ l'heure. Ce qui signifie que les travailleurs recevront au moins 106\$ par semaine en Ontario et au moins 112\$ au Québec.

Les travailleurs seront également assurés de bénéficier de conditions de travail et de logement satisfaisantes, a dit le ministre. Les employeurs paieront la majeure partie des frais de retour de ces travailleurs dans leur pays.

Ce prolongement du programme des saisonniers antillais se situe dans le cadre de la contribution du Canada en vue d'accroître ses relations avec les pays des Antilles.

L'art dans les missions du Canada

L'ambassade du Canada à Rabat (Maroc) rapporte que les expositions qu'elle a organisées ont été très favorablement accueillies. L'exposition "Quatre Photographes canadiens" a attiré plus de 1 750 personnes dans le foyer du Théâtre nation Mohamed V, pendant que le Théâtre du Nouveau Monde de Montréal s'y produisait, en décembre; à Casablanca, 1 800 Marocains se sont déplacés pour admirer une collection de photographies en couleurs intitulée "Panorama Canada". Pendant le voyage du premier ministre en Amérique latine, un certain nombre d'expositions faisant partie des collections permanentes du ministère étaient en circulation. A Mexico, la collection de gravures *Passages du Canada* était exposée au *Museo de Bellas Artes*. Cette exposition a, été renvoyée, depuis, aux États-Unis pour continuer sa tournée des consulats et galeries. La collection *Gravures esquimaudes* était en montre à Maracaïbo, au Venezuela. D'autres expositions sont prévues à Caracas et à Merida. Le vernissage de la nouvelle collection du ministère, *Hard Edge*, a connu un grand succès au *Centro de Arte Internacional* à la Havane (Cuba). Les oeuvres se trouvent actuellement à la *Galeria de Arte de Mantanzas* à Cuba, et seront bientôt envoyées pour une vaste tournée en Europe occidentale et orientale ainsi qu'en Scandinavie. Les décors de scène de *Murray Laufer* et *François Barbeau*, envoyés par le ministère au concours de la Quadrien-